

FICHE TECHNIQUE RELATIVE A L'HYGIENE

TRANSPORTS SANITAIRES DES ETABLISSEMENTS SMR VAL ROSAY, SMR PEDIATRIQUE LA MAISONNEE ET DU POLE VIOLETTE GERMAIN

HYGIENE DES MAINS :

Réaliser impérativement un geste d'hygiène des mains entre chaque transport, après avoir déposé un patient et avant d'en reprendre un autre :

- ⇒ soit par une friction des mains avec une solution hydro alcoolique si les mains ne sont ni souillées, ni mouillées ;
- ⇒ soit par un lavage de mains à un point d'eau.

POUR LES TRANSPORTS DES MALADES PORTEURS DE B.M.R (BACTERIES MULTI-RESISTANTES) :

Le port des gants est obligatoire pour tout contact avec le malade. Il convient d'enlever les gants pendant le transport. Après le retrait des gants il est indispensable de se frictionner les mains avec une solution hydro alcoolique. Si les mains sont souillées, mouillées, il convient de se laver les mains au savon simple avant de se frictionner les mains avec une solution hydro alcoolique.

HYGIENE DU LINGE :

- ★ Tenue vestimentaire :
 - ☑ Une tenue « impeccable », en plus de l'hygiène corporelle fait aussi partie de l'image de marque de l'entreprise ;
 - ☑ Elle doit protéger les vêtements civils s'ils sont gardés et être changée tous les jours (blouse ou tunique fermée) ;
 - ☑ En cas de contact large avec un malade porteur de Bactéries Multi-Résistantes le port d'un tablier ou d'une sur blouse à usage unique est nécessaire.
- ★ Les draps et la couverture :
 - ☑ Changer les draps
 - ✓ Après chaque patient contaminé ;
 - ✓ A la fin de la journée ;
 - ✓ En cas de salissures.

Bien entendu les titulaires posséderont leurs propres draps et en aucun cas ils ne devront utiliser le linge des établissements sous peine d'être pénalisé au prix unitaire d'achat du linge.

- ☑ Ne pas mettre de couverture directement sur le patient, elle doit toujours être protégée par un drap, l'usage de couverture bactériostatique est préférée.
- ★ L'oreiller :
 - ☑ Le mettre dans une housse imperméable décontaminable ou bactériostatique ;
 - ☑ Changer la taie comme les draps si taie réutilisable

HYGIENE DU VEHICULE

- ✳ Entre chaque malade, passer sur le brancard le chiffon imbibé d'un produit détergent désinfectant (préalablement dilué dans un flacon, selon les recommandations du fabricant) ou des lingettes désinfectantes pré-imprégnées selon les normes suivantes :

- ☑ bactéricide norme européenne EN 1040-NF.T 72152
- ☑ fongicide norme européenne EN 1275 6 NF.T 72202
- ☑ virucide norme AFNOR NF.T 72180 / EN 14476
- ☑ sporicide EN 74347

Dès la notification du marché, ce produit sera remis, pour validation, à l'infirmière hygiéniste de l'établissement

- ✳ Chaque jour, nettoyer et désinfecter l'ensemble des surfaces ; brancards, parois, poste de conduite (volant, levier de vitesse...) et sol. Une traçabilité journalière du bio nettoyage de l'ambulance est nécessaire.

Le titulaire doit assurer le nettoyage et la désinfection du véhicule et des consommables, matériel et équipements de transport.

Afin de limiter la propagation des germes et garantir un service de qualité, des procédures de nettoyage et de désinfection, validées par l'organisme notifié désigné par le ministre des transports, sont mises en œuvre et s'appuient obligatoirement sur les documents suivants :

- ✓ Protocole mis en œuvre entre chaque transport
- ✓ Protocole hebdomadaire de nettoyage et de désinfection complète également mis en œuvre à la demande, avant le transport d'un patient fragile ou après le transport d'un patient signalé contagieux
- ✓ document d'enregistrement : un document enregistrant chronologiquement toutes les opérations de nettoyage et de désinfection est conservé dans l'entreprise pour être présenté aux contrôles des autorités compétentes, à la demande des prescripteurs ou des patients eux-mêmes.

Le transporteur devra prendre en compte toute mesure complémentaire d'hygiène inscrite sur le bon de commande et en assurer la traçabilité.

✳ Produits et matériels nécessaires dans chaque véhicule.

- ☑ Une solution hydro alcoolique pour l'hygiène des mains ;
- ☑ Une boîte de gants non poudrés à usage unique
- ☑ Un détergent désinfectant pour l'hygiène des surfaces ;
- ☑ Des chiffons recyclables ou à usage unique ou des lingettes désinfectantes selon les normes.

✳ Mesures particulières pour les patients immunodéprimés :

- ☑ Port d'un masque préventif sur la totalité de la course dès la prise en charge du patient jusqu'au retour dans sa chambre
- ☑ Obligation de nettoyage et désinfection du véhicule en aval et en amont
- ☑ Obligation de mettre en place une fiche de traçabilité qui pourra, à tout instant, être consultée par l'établissement
- ☑ Assurer les bonnes pratiques d'hygiène (lavage des mains, friction avec la solution hydro-alcoolique)
- ☑ Pas de covoiturage